

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°39 du 24 septembre 2010

PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°6

ARRÊTÉ N° 1044/DEF/DCSCA

portant changement de dénomination du cercle mixte du 6e régiment de commandement et de soutien.

Du 28 juillet 2010

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « réglementation »*.

ARRÊTÉ N° 1044/DEF/DCSCA portant changement de dénomination du cercle mixte du 6^e régiment de commandement et de soutien.

Du 28 juillet 2010

NOR D E F E 1 0 5 1 9 6 2 A

Références :

Code de la défense - partie réglementaire, III.

Arrêté n° 441 du 3 juillet 2003 (BOC, 2003, p. 5031. ; BOEM 135.2).

Arrêté n° 414 du 12 juillet 2005 (BOC, 2005, p. 5367. ; BOEM 135.2).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 135.2

Référence de publication : BOC N°39 du 24 septembre 2010, texte 6.

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3412-6 ;

Vu l'arrêté n° 441 du 3 juillet 2003 portant changement de dénomination du cercle mixte du 58^e régiment d'artillerie de Douai (Nord) ;

Vu l'arrêté n° 414 du 12 juillet 2005 portant changement de dénomination du cercle mixte du 43^e régiment d'infanterie de Douai (Nord),

Arrête :

Art. 1^{er}. Le cercle mixte du 6^e régiment de commandement et de soutien prend la dénomination de « cercle mixte du 41^e régiment de transmissions » à compter du 1^{er} juillet 2010.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de corps aérien,
directeur central du service du commissariat des armées,*

Jean-Marc COFFIN.